



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.249/L.10
27 août 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ PRÉPARATOIRE POUR LA CRÉATION
D'UNE COUR CRIMINELLE INTERNATIONALE
12-30 août 1996

PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE

Rapporteur : M. Jun YOSHIDA (Japon)

II. ORGANISATION DES TRAVAUX ET MÉTHODES DE TRAVAIL

8. Pour sa session de mars-avril, le Comité préparatoire a suivi le programme de travail proposé par le bureau et a examiné les questions suivantes : compétence et définition des crimes (1re à 6e séances, les 25, 26 et 27 mars); principes généraux de droit pénal (7e à 10e séances, les 28 et 29 mars); complémentarité (11e à 14e séances, les 1er et 2 avril); saisine (15e à 18e séances, les 3 et 4 avril); et coopération entre la Cour et les juridictions nationales (19e à 23e séances, les 8, 9 et 10 avril). Les débats sont résumés au chapitre III du présent rapport.

9. Pendant l'examen de ces questions, les délégations ont avancé plusieurs suggestions et propositions, parfois par écrit. Afin d'illustrer certaines des grandes questions examinées, on a rassemblé et classé ces suggestions et propositions sous les titres suivants : principes généraux de droit pénal (A/AC.249/CRP.9); complémentarité (A/AC.249/CRP.9/Add.1); saisine (A/AC.249/CRP.9/Add.2 et 3); et coopération entre la Cour et les juridictions nationales (A/AC.249/CRP.9/Add.5) (voir annexes II à V du présent rapport). Ces recueils de suggestions et propositions n'étaient nullement exhaustifs; les délégations ont été invitées à soumettre des additifs au Secrétariat. Le Comité n'a pas examiné ces documents et ne préjuge pas des positions futures de ces délégations.

10. En ce qui concerne la définition des crimes, une série de textes officiels du Président a été publiée dans un document (A/AC.249/CRP.9/Add.4) subdivisé comme suit : génocide, agressions, crimes de guerre et crimes contre l'humanité (voir annexe I du présent rapport). Ce document contenait un recueil de propositions et suggestions présentées par les délégations. Ces textes n'ont là encore que valeur d'exemples : ils ne sont pas exhaustifs et ne reflètent pas nécessairement des vues générales sur le débat. Le Comité n'a pas examiné ce document.

11. Pour sa session d'août, le Comité préparatoire a suivi le programme de travail suggéré par le bureau. Le Président avait établi pour guider les travaux des listes des questions soulevées à propos d'articles précis du projet de statut de la Cour établi par la Commission du droit international. Les principaux sujets examinés ont été les suivants : questions de procédure, procès équitable et droits de l'accusé (33e à 36e séances, les 15, 16 et 19 août 1996); questions d'organisation (composition et administration de la Cour) (37e à 39e séances, les 20 et 21 août 1996), création de la Cour et lien avec l'Organisation des Nations Unies (42e et 43e séances, le 26 août 1996). Les débats sont résumés rubrique par rubrique au chapitre III du présent rapport.

12. Sur l'invitation du Comité préparatoire, le Parquet du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie a présenté lors d'une séance officielle une déclaration sur ses activités et des explications suivies d'un échange de vues avec des représentants du Tribunal.

13. Au cours de la session d'août ont été présentées les propositions écrites ci-après :

- | | |
|---------------|---|
| A/AC.249/L.2 | Projet de règlement de procédure et de preuve pour la Cour criminelle internationale : document de travail présenté par l'Australie et les Pays-Bas |
| A.AC/249/L.3 | Projet de statut : document de travail présenté par la France |
| A/AC.249/L.4 | Droit applicable et principes généraux du droit : document de travail présenté par le Canada |
| A/AC.249/L.5 | Coopération internationale et assistance [entraide] judiciaire : document de travail présenté par l'Afrique du Sud et le Lesotho |
| A/AC.249/L.6 | Règlement de procédure : document de travail présenté par l'Argentine |
| A/AC.249/L.7 | Projet de disposition relative à la procédure : document de travail présenté par le Japon |
| A/AC.249/L.8 | Propositions concernant l'organisation de la Cour : document de travail présenté par le Japon |
| A/AC.249/WP.1 | Proposition présentée par l'Allemagne pour l'article 26 |
| A/AC.249/WP.2 | Proposition présentée par Singapour pour les articles 26, 27, 29 et 33 |
| A/AC.249/WP.3 | Proposition présentée par la Suisse pour les articles 34 et 36 |
| A/AC.249/WP.4 | Proposition présentée par la Suisse pour les articles 9 et 26 à 29 |

- A/AC.249/WP.5 Proposition présentée par les États-Unis d'Amérique sur les principes généraux du droit pénal
- A/AC.249/WP.6 Proposition présentée par les Pays-Bas concernant les articles 5, 27, 37, 38, 44 et 48
- A/AC.249/WP.7 Proposition présentée par Singapour concernant l'article 38
- A/AC.249/WP.8 Proposition présentée par la Nouvelle-Zélande concernant l'article 41
- A/AC.249/WP.9 Proposition présentée par la Suisse pour l'article 37
- A/AC.249/WP.10 Proposition présentée par l'Autriche concernant les articles 26 à 29, 34, 36 et 51
- A/AC.249/WP.11 Proposition présentée par l'Égypte concernant l'article 43
- A/AC.249/WP.12 Proposition concernant les articles 6 5) et 12 présentée par le Danemark, la Finlande, le Malawi, le Nigéria, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et la Suède
- A/AC.249/WP.13 Proposition présentée par Singapour concernant les articles 45 et 48
- A/AC.249/WP.14 Proposition présentée par le Japon sur la coopération internationale et l'assistance judiciaire
- A/AC.249/WP.15 Proposition présentée par les États-Unis pour la septième partie
- A/AC.249/WP.16 Proposition présentée par l'Argentine et le Canada concernant les articles 38, 38 bis, 41 et 43
- A/AC.249/WP.17 Proposition présentée par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord touchant les articles 5, 6, 9 et 12
- A/AC.249/WP.18 Proposition relative aux articles 9 et 11 soumise par l'Autriche
- A/AC.249/WP.19 Proposition relative à l'article 6 soumise par le Danemark
- A/AC.249/WP.20 Proposition relative à l'article 6 soumise par le Portugal
- A/AC.249/WP.21 Proposition présentée par le Canada concernant l'article 45

A/AC.249/WP.22	Proposition présentée par les États-Unis concernant l'article 6
A/AC.249/WP.23	Proposition présentée par le Royaume-Uni concernant l'article 6
A/AC.249/WP.24	Proposition présentée par Singapour concernant l'article 6
A/AC.249/WP.25	Proposition relative aux paragraphes 3, 5 et 6 de l'article 6, présentée par la Chine
A/AC.249/WP.26	Proposition présentée par le Japon concernant les articles 6 et 13
A/AC.249/WP.27	Proposition présentée par la Suisse concernant les articles 6, 8 et 9
A/AC.249/WP.28	Proposition relative à l'article 9 présentée par l'Autriche
A/AC.249/WP.29	Proposition présentée par Singapour et la Trinité-et-Tobago concernant l'article 6
A/AC.249/WP.30	Proposition présentée par la Finlande concernant les articles 6, 12 et 19
A/AC.249/WP.31	Proposition présentée par l'Italie concernant l'article 37
A/AC.249/WP.32	Proposition présentée par Singapour concernant les articles 8 à 10, 12 et 13
A/AC.249/WP.33	Proposition présentée par le Japon concernant l'article 59
A/AC.249/WP.34	Proposition présentée par les États-Unis concernant les articles 8 à 10 et 13
A/AC.249/WP.35	Proposition présentée par Singapour concernant le paragraphe 2 de l'article 47
A/AC.249/WP.36	Proposition présentée par Israël concernant le paragraphe 2 de l'article 53
A/AC.249/WP.37	Proposition présentée par l'Allemagne concernant l'alinéa a) de l'article 44
A/AC.249/WP.38	Proposition présentée par le Royaume-Uni concernant l'article 6

- A/AC.249/WP.39 Proposition présentée par les États-Unis concernant les articles 2 et 4
- A/AC.249/WP.40 Proposition présentée par Singapour concernant des ajouts proposés à l'ensemble de propositions sur la coopération et l'assistance judiciaire
- A/AC.249/WP.41 Proposition présentée par les États-Unis concernant les infractions contre l'intégrité de la Cour
- A/AC.249/WP.42 Proposition présentée par Israël concernant le paragraphe 2 de l'article 10, les paragraphes 2 et 3 de l'article 11, et le paragraphe 1 de l'article 16
- A/AC.249/WP.43 Proposition présentée par l'Algérie, l'Égypte, la Jamahiriya arabe libyenne, la Jordanie, le Koweït et le Qatar concernant l'organisation de la Cour
- A/AC.249/WP.44 Proposition présentée par l'Algérie, l'Égypte, la Jamahiriya arabe libyenne, la Jordanie, le Koweït et le Qatar concernant l'article 47
- A/AC.249/WP.45 Proposition présentée par la Finlande concernant les articles 28 et 29
- A/AC.249/WP.46 Proposition présentée par les Pays-Bas concernant l'article 47
- A/AC.249/WP.47 Proposition présentée par la Trinité-et-Tobago concernant l'article 6
- A/AC.249/WP.48 Proposition présentée par le Japon concernant la définition des crimes de guerre
- A/AC.249/WP.49 Proposition présentée par la Nouvelle-Zélande concernant l'article 2 bis
- A/AC.249/WP.50 Proposition présentée par le Danemark concernant l'article 20
- A/AC.249/WP.51 Proposition présentée par Singapour concernant l'article 23
- A/AC.249/WP.52 Proposition présentée par le Belize concernant l'article 20

14. Les États intéressés ont été encouragés à tenir des consultations en vue d'organiser les propositions de manière cohérente et commode. Des groupes officieux ont été constitués à cette fin pour les sujets suivants : questions de procédure (sous la présidence de Mme Silvia A. Fernández de Gurmendi de l'Argentine); coopération internationale et assistance judiciaire (sous la présidence de M. Pieter Kruger de l'Afrique du Sud); questions d'organisation

/...

(sous la présidence de Mme Zaitun Zawayah Bt. Puteh et de M. Kian Kheong Wong de la Malaisie); et peines (sous la présidence de M. Rolf Einar Fife de la Norvège). Le groupe officieux chargé des principes généraux du droit pénal a poursuivi ses travaux (sous la présidence de M. Per Saland).

15. À la 45e séance, le 27 août 1996, les présidents des groupes officieux ont présenté les résultats de leurs travaux.

16. À la même séance, le Comité a décidé de joindre à son rapport, avec le projet de statut établi par la Commission du droit international, les recueils de propositions issus des travaux des groupes officieux concernant les sujets ci-après : questions de procédure, procès équitable et droits de l'accusé (A/AC.249/CRP.14); coopération internationale et assistance judiciaire (A/AC.249/CRP.17); organisation, composition et administration de la Cour (A/AC.249/CRP.11); principes généraux du droit pénal (A/AC.249/CRP.13) et peines (A/AC.249/CRP.13/Add.1). Toutefois, il a été entendu que ces recueils ne représentaient pas des textes convenus entre les délégations, et ne traduisaient pas nécessairement la position définitive des délégations ayant présenté les propositions correspondantes; que cela n'empêchait pas les États de présenter de nouvelles propositions; que les recueils n'étaient pas exhaustifs et que les propositions qui y figuraient n'avaient pas nécessairement été débattues par les groupes officieux.
